

Le 23 octobre 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de St Georges d'Espéranche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille LASSALLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 octobre 2018

PRESENTS : Monsieur Camille LASSALLE, Maire, Madame et Messieurs Patrick CASTAING, Christian DAMOTTE, Christiane VERNAY et Henri BERTHET, Adjoint, Madame et Messieurs Jean-Marc TRIPIER, Isabelle BOUQUET, Joël TERRY, Conseillers Municipaux délégués, Mesdames et Messieurs Claude DEVILLERS, Gérard MIGUET, André LASSALLE, Franck REUTER, Valérie MICHA-FRACHON, Pascale BLIN, Bernard DECRETTE, Christelle SADIN et Karine BERTRAND Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

EXCUSES :

Mesdames et Monsieur Angèle NEDJAM, Marjorie BARDONNET, Brigitte GROIX, Nadine ROCHAT Laureen LIPSON et Roland BADIN,

POUVOIRS :

Madame Angèle NEDJAM à Monsieur Patrick CASTAING,
Madame Marjorie BARDONNET à Monsieur Christian DAMOTTE,
Madame Brigitte GROIX à Monsieur Henri BERTHET,
Madame Nadine ROCHAT à Madame Pascale BLIN,
Monsieur Roland BADIN à Madame Christelle SADIN

N°64-2018

Madame Valérie MICHA FRACHON est désignée comme secrétaire de séance.

MODIFICATION DES SERVITUDES AERONAUTIQUES DE L'AERODROME DE LYON SAINT EXUPERY

Monsieur Patrick CASTAING rappelle la délibération prise en juillet 2013 concernant les modifications des servitudes aéronautiques de l'aérodrome Lyon Saint-Exupéry transmis par Monsieur le Préfet de l'Isère. Cette procédure initiée de révision avait été interrompue. Elle est donc remise à l'ordre du jour

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Il précise que le projet de révision du Plan des Servitudes Aéronautiques prend en compte :

**transmise en
sous-Préfecture
par télétransmission
le**

- le calage effectif, au sud, de la piste la plus à l'Est (qui n'est pas conforme à la réalité sur le PSA en vigueur) et la limitation de la longueur future de cette piste à 3600m au lieu de 4000m ;

affichée le

- un doublet de piste à l'Ouest de 3200m en remplacement d'une piste de 4000m (la piste la plus à l'Ouest de ce doublet étant positionnée sur l'axe de la 3^{ème} piste du PSA actuel) car l'affectation des arrivées sur une piste du doublet et des départs sur l'autre piste est jugée préférable pour des raisons de sécurité et de fluidité du trafic.

sous sa responsabilité

Ce projet a pour but de protéger la circulation aérienne contre tout obstacle dangereux situé dans l'emprise ou aux abords d'un aérodrome, de manière à garantir la sécurité de l'espace aérien nécessaire aux processus d'approche finale et de décollage des avions, mais aussi pour préserver le développement à long terme de la plate-forme aéroportuaire en imposant des limitations de hauteurs dans 43 Communes situées dans la zone de survol présente et future.



Uy

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 29/10/2018

Reçu en préfecture le 29/10/2018

Affiché le 30/10/2018

ID : 038-213803893-20181023-D_64_2018_BIS-DE

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** du projet de modification des servitudes aéronautiques (PSA) de l'aérodrome de Lyon Saint Exupéry ;
- **DE RENOUELER** son opposition à la construction de 2 nouvelles pistes (C et D) ;
- **DE REITERER SA DEMANDE** de suppression totale des vols de nuit, préjudiciables à la santé des riverains.

Pour copie conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire

Camille Lassalle
Camille LASSALLE